



ARGOS AVOCATS CONSEILLE CAFEYN DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DE KIDJO

Paris, le 26 octobre 2021.

Argos Avocats – **Julien Sanciet** (associé) - a conseillé **Cafeyn**, leader européen de la plateforme numérique de presse, dans le cadre de l'acquisition de la société **Kidjo**, une plateforme américaine de publication de contenus éducatifs.

Cafeyn a plus de 2,5 millions d'utilisateurs et la croissance induite par cette opération permettra à Cafeyn de consolider sa position de leader, ajoutant 1,5 million d'utilisateurs de la plateforme Kidjo. Ce partenariat permettra à Cafeyn de diversifier son offre de contenus et d'accélérer ses ambitions d'internationalisation, dans la mesure où Kidjo est déjà présent aux US, Espagne, Russie, Sénégal, Côte d'Ivoire, Tunisie, Maroc et France.

Argos Avocats avait déjà conseillé Cafeyn lors de ses précédentes opérations, notamment dans le cadre de l'entrée de Bregal Milestone au capital de Cafeyn.

DWF (Vincent Lazimi, Jessica Sellem) conseillait également sur les aspects fiscaux et **Akheos** (Antoine Jacquemart) est intervenu sur les aspects de propriété intellectuelle / protection des données. **Mac Donald Weiss** (Robert McDonald, Colin Murray) intervenait sur les aspects de droit américain.

Les vendeurs sont conseillés par **Hogan Lovells** (Stéphane Hutten, Laura Medjoub).

Contact :

Julien Sanciet

Email : jsanciet@argosavocats.com

Tél : +33(0)6.82.16.92.27